**Interpellation citoyenne du collège communale en séance publique du conseil communal du 22 Mars 2016**

**Demandeur :**

Baptiste Leroy

Rue du maréchal, 3

7904 Pipaix

Date de naissance : 15/07/1980

**Texte de l’interpellation :**

Les raisons de me réjouir ont été nombreuses ces derniers temps à Leuze-en-Hainaut…

Je me suis réjoui d’apprendre que des subsides seraient disponibles dans le cadre du plan infrastructure 2016/2019 pour les travaux de la Grand-Place ainsi que la N60. Il semble même qu’un projet soit déjà disponible et qu’il ait déjà été présenté notamment à la CCATM.

Je me suis réjoui aussi d’apprendre qu’un nouveau conseiller en mobilité serait bientôt formé à Leuze-en-Hainaut*.*

Je me suis réjoui également que les demandes des cyclistes aient été partiellement entendues et que des SUL aient été créés et soient, maintenant que la phase d’adaptation est passée, plutôt bien acceptés par la population. La concrétisation prochaine du projet de création d’une piste cyclable entre Thieulain et Leuze sur la N60 est également une excellente nouvelle.

Je m’étais réjoui, il y a un certain temps déjà, qu’un contournement permettant d’éviter la traversée de Leuze, et sa congestion aux heures de pointe, ait été mis en place.

Je me suis très récemment réjoui de l’existence d’un projet d’extension de la ville par la construction d’un quartier durable où seraient favorisés la mobilité douce et le développement durable.

Mais il reste de nombreuses raisons de m’inquiéter aussi…

Je m’inquiète, par exemple, de ce que l’octroi des subsides par la région wallonne dans le cadre du plan infrastructure 2016/2019 mentionne « la traversée » de Leuze via la N60 alors que le contournement est supposé éviter cette traversée.

Je m’inquiète du changement de circulation prévu dans le projet d’aménagement de la place de Leuze et de l’impact que ces travaux auront sur la circulation leuzoise des voitures mais aussi des piétons, des vélos, des personnes à mobilité réduite... Pour toutes ces catégories d’usagers faibles, il reste en effet encore beaucoup à faire en matière de passage piéton, de descente de trottoir ou encore de piste cyclable ou d’entretien des sentiers et venelles.

Je m’inquiète aussi quant à l’offre de parking nécessaire à la survie des commerces en centre-ville mais mise à mal par la fin de la gratuité du parking de la gare de Leuze.

Je m’inquiète quant à la façon dont le nouveau quartier Leuze-la-neuve comme certains l’appellent déjà sera connecté au reste de la ville pour les usagers faibles mais également pour les voitures.

Je m’inquiète aussi que les villages de l’entité ne soient finalement les laissés pour compte de ces projets et ne finissent par être entièrement déconnectés de ce centre-ville en mutation lorsque c’est l’inverse que l’on souhaite et qu’il est plus que nécessaire d’augmenter ces connexions.

Je m’interroge donc sur la stratégie concernant la mobilité à Leuze-en-Hainaut, et en particulier sur la synchronisation et l’intégration des différents aspects de la mobilité à Leuze. Il serait probablement souhaitable que l’ensemble des aspects liés à la mobilité soit étudié de manière précise et globale. C’est là l’objet d’un Plan Communale de Mobilité (PCM).

Outre le fait d’être l’occasion d’une objectivation des besoins et des contraintes en matière de mobilité, l’établissement d’un tel plan revêt de nombreux avantages. Un PCM est en effet une condition sine qua non pour accéder à de nombreux subsides ou pour répondre à certains appels à projets. Pour d’autres subsides, disposer d’un PCM n’est pas obligatoire mais en facilite grandement l’obtention auprès de la région wallonne pour autant que ceux-ci portent sur des travaux de mise en œuvre du PCM. C’est vraisemblablement la raison pour laquelle 4 des 5 communes limitrophes de Leuze-en-Hainaut dispose d’ailleurs d’un tel plan.

 La question du stationnement est également traitée dans un PCM. Hors, la récente fin de la « gratuité » du parking de la gare provoque des problèmes de stationnement dans bon nombre de rues environnantes de la gare. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, n’est-il pas du devoir de la commune d’essayer de mettre en œuvre les conditions idéales permettant aux voyageurs de faire le choix du train plutôt que de la voiture, tout en garantissant bien sûr aux autres automobilistes du centre-ville l’accès à un parking. La capacité de parking est également un enjeu important pour nos commerçants qui souhaitent tous que l’occasion de redynamiser le centre-ville ne soit pas manquée lors du réaménagement de la grand place, ce qui sous-entend aussi de proposer un équilibre réfléchi entre convivialité et mobilité douce d’une part et offre de parking d’autre part. Le plan de stationnement actuel n’est vraisemblablement pas à même de répondre à ces enjeux

Un PCM pourrait aussi être l’occasion d’analyser l’usage qui est fait du contournement de Leuze et de l’impact du trafic de transit sur la mobilité au centre-ville. On peut s’inquiéter à nouveau que le libellé des subsides issus du plan infrastructure 2016/2019 fasse toujours référence à la « traversée » de Leuze alors que c’est cela même qui doit être évité et que la N60 doit être perçue comme un outil d’accès au centre-ville et à ses commerces.

Finalement, le coût intrinsèque à la réalisation d’un PCM est relativement limité et subventionné à 75% par la région wallonne à concurrence de 200.000 euros. Ce coût semble donc bien réduit par rapport aux avantages évoqués.

Au vu des défis qui attendent Leuze-en-Hainaut en matière de mobilité douce, de mobilité et d’accès des personnes à mobilité réduite, du réaménagement du centre-ville devant conduire à son indispensable redynamisation mais aussi en terme de construction de nouveaux quartiers, de tissage de liens entre les villages et le centre-ville, d’offre de parking et de zone de convivialité ou de transport intermodal, ma question est la suivante :

**La commune a-t-elle l’intention d’élaborer un Plan Communal de Mobilité permettant de répondre à ces enjeux AVANT d’aller plus loin dans la réflexion sur le réaménagement de la Grand-Place ou existe-t-il des raisons qui l’ont poussée à renoncer à un tel plan et à ces multiples avantages ?**